EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 /343

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS DANS LE CADRE DE LA COURSE COLOREE 2026

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU le Code général de la Propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2125-1 et suivants,

VU la délibération n° 2026/022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant *délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.*

CONSIDÉRANT que la commune d'Eaubonne souhaite faire appel à un prestataire de service pour un Dispositif Prévisionnel de Secours lors de la Course colorée, le samedi 3 octobre 2026.

CONSIDÉRANT le projet de convention proposé pour cette prestation.

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** de retenir la prestation de service proposée par la Croix Rouge Française – 121 rue de Saint-Gratien – 95120 ERMONT, représentée par Madame Sylvie OURY MICHEL, en qualité de directrice locale, le **samedi 3 octobre 2026 de 14h à 17h**, Parc du Val Joli– 95600 Eaubonne ;

- **ARTICLE 2 :** de signer à cet effet, une convention fixant les droits et obligations de l'Organisateur, la Ville d'Eaubonne et de la Croix Rouge Française, à titre gracieux.

- **ARTICLE 3 :** Les crédits de dépenses nécessaires sont inscrits au budget de la Ville de l'exercice 2026.

Eaubonne, le 29 SEP. 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 29/09/2026
Publiée le : 29/09/2026
Exécutoire le : 29/09/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

VILLE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260929-DEC2026-343-AU
Date de réception préfecture : 29/09/2026